

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **02 mars 2017 à 18 h**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, Henri LEGAY, HENDRICK Olivier, Adjoint, MM CUEGNET Chantal, CHEVROT Bruno, DUMONT Philippe, CAPELLE Fabienne, HUYGHE Angélique, REMOND Jean,

Absents excusés : ANSEL Christine, DEVIGNE Gérard, FOUACHE Séverine et SOUDANS Martine.

Absent :

Procuration : ANSEL Christine a donné procuration à Fabienne CAPELLE

Convocation : du 17 février 2017

Secrétaire : Philippe DUMONT

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les différentes banques ayant répondues à la sollicitation de demande de prêts et donne la parole à Mme Clémentine WILQUIN qui expose les offres.

Monsieur le Maire précise que 2 simulations ont été réalisées : une sur une somme globale empruntée de 1 000 000 € et une sur 1 100 000 € qui pourrait permettre à la commune de faire face à une éventuelle dépense liée au site de la minoterie.

Monsieur le maire demande au conseil municipal sa position sur le montant à emprunter. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'emprunter la somme de 1 100 000 €.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition suivante :

Emprunt de 400 000 € à la Caisse d'Épargne sur 10 ans et de 700 000 € auprès de la Caisse des Consignations et des Dépôts (CDC) sur 20 ans. Il précise les particularités de prêts auprès de la Caisse d'Épargne avec intervention de la FDE, prenant en charge le montant des intérêts et précise le taux fixe plus avantageux de la CDC. Le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir ces offres et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ces prêts.

Monsieur le Maire expose les différentes affaires dans lesquelles la commune doit présenter un mémoire pour les requêtes suivantes :

- Requête auprès de la cour d'appel pour l'annulation du jugement 1304054 du 11/10/16 annulant le PC 0628821200008.
- Requête pour l'annulation de l'arrêté de permis de construire PC 06288216L0005.
- Requête pour l'annulation de l'arrêté retirant l'arrêté de non opposition aux travaux de la DP 06288216L0011.

Monsieur le Maire expose l'audience du TA du 27/09/16, la décision du 11/10/16 et la chronologie des dépôts des différentes demandes d'urbanisme liées à ces affaires.

Il exprime sa volonté de suivre les propositions du service instructeur de la CCPL dans toutes les instructions d'urbanisme.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice pour toutes les affaires impliquant la commune et précise souhaiter l'en informer (dès que possible) de l'avancement des dossiers et de toute autre nouvelle affaire le cas échéant.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour toute affaire où la commune doit être représentée.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de modification des statuts du SIDEALF. Il précise que les attributions du SIDEALF restent inchangées. Les modifications intègrent la composition et le passage d'un syndicat intercommunal à un syndicat mixte suite à la création de la CAPSO. Le conseil municipal à l'unanimité décide de se prononcer favorablement à la demande de modification de statuts du SIDEALF

Monsieur le Maire présente le nouveau service de contrôle technique des points d'eau « incendie » mis en place au niveau du SIDEALF à compter du 01/01/17.

Il précise que la commune comporte 13 poteaux incendie et 5 réserves et qu'auparavant leurs contrôles étaient réalisés gratuitement par le SDIS mais que ce service n'existe plus. Il est donc nécessaire de trouver un prestataire.

Après avoir pris connaissance des tarifs (30 € par contrôle de poteau et 20 € par contrôle de réserve), le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service du SIDEALF par convention.

Monsieur le Maire expose les modifications à apporter au marché de maîtrise d'œuvre suite aux calculs réalisés par l'architecte d'après les plans et choix validés lors du dernier conseil municipal du 05/01/17.

Il précise que les chiffres dépendent du passage en BEPOS et BBC réno.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise qu'il a renoncé dernièrement au dépôt de PC 06288217L0001 du complexe de l'école des Orchidées. Il expose la particularité du PLU de Wavrans (à la différence des autres communes) empêchant la construction en limite de propriété dans la bande des 20 m pour les bâtiments publics. Il précise que pour palier à cela, il a décidé de réaliser une modification simplifiée du PLU.

Il détaille la procédure qui sera réalisée par la CCPL (compétente en urbanisme), et qui entrainera un report du commencement des travaux en fin d'année 2017.

Monsieur Olivier Hendrick précise que le tout à l'égout sera réalisé pour fin septembre 2017 dans la rue de la halte.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré dernièrement Mr le sous-préfet qui lui a exposé la possibilité de demande de subvention « FSIL » (Fond de Solidarité à l'investissement Local). Cette demande de subvention viendrait en parallèle de la demande de DETR mais ne la compléterait pas. Le taux maximum est de 35 % et la somme plafonnée à 500 000 €. Les travaux devront être commencés avant la fin de l'année.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à réaliser la demande de subvention « FSIL ».

Monsieur le maire rappelle qu'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est habituellement organisé sur la commune pendant les vacances d'Été. Il rappelle le fonctionnement de 2016.

Compte tenu du calendrier scolaire 2017 et de la difficulté de recruter des animateurs durant le mois d'août, monsieur le maire propose d'organiser l'ALSH du 10/07 au 28/07 et de recruter 1 directeur et 12 animateurs sur 15 jours (14 jours d'ALSH et 1 journée de préparation) en augmentant leur taux journalier de 1 €.

Monsieur le maire propose de conserver la même organisation en précisant vouloir modifier le système de réservation des repas de cantine en se calquant sur le fonctionnement de l'école.

Monsieur le Maire expose les tarifs pour les familles en 2016 et précise avoir accueilli plus d'enfants non domiciliés à Wavrans/Aa que les années précédentes. Il propose la mise en place du « tarif extérieur » suivant : 25 €/enfant la semaine de 5 jours et 22 €/enfant la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser l'ALSH selon la proposition de monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe avoir reçu 2 chèques de la SMACL pour remboursement suite à l'arrêt de travail d'un agent pour un montant total de 13708,17 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'encaissement de ces chèques.

Monsieur le Maire informe le conseil des dates suivantes :

- Le 24 mars 19h00 : pot de départ de Christelle PRUVOST et Christophe PLANCO
- Le 30 mars 20h00 : Conseil municipal
- Le 01 avril : Nettoyage de la cloche de l'Eglise
- Le 08 avril 11h00 : bénédiction du coq
- Le 29 avril : nettoyage de printemps

Monsieur le Maire propose d'offrir un cadeau pour le départ de 2 agents qui quitteront la commune par voie de mutation au 01/04/17. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir un cadeau pour ces 2 agents en souhaitant réaliser une distinction en fonction du temps de travail réalisé au sein de la commune et une distinction en fonction des autres agents partis pour cause de retraite.

Chantal CUEGNET demande si le recrutement de l'agent technique est réalisé. Monsieur le maire précise que non et que 14 candidatures sont retenues pour être reçues en entretien.

Il précise également qu'un contrat d'avenir pris en charge à hauteur de 75 % par l'Etat va être recruté et que 3 personnes vont être reçues.

La séance est close à 19 h 45.

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 06 mars 2017
Le Maire,
DELANNOY Julien



